



“ Un Parc à l’interface de deux PAT



© PNRGM

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 2014
- Superficie du PNR : 70 347 hectares, à laquelle est associée une aire d’intérêt maritime d’environ 17 000 hectares.
- Nombre de communes : 33
- Communes labellisées pour partie : Séné, Ploeren, Saint Avé, Theix, Vannes
- Population : 181 117
- Région : Bretagne
- Département concerné : Morbihan
- Type de territoire : littoral, péri-urbain, rural



➤ INTRODUCTION

Au sud de la Bretagne se trouve le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, un territoire littoral qui comprend 568 km de côtes et une surface d’estran d’environ 10 000 hectares.

L’agriculture représente 27500 ha de SAU sur le territoire du Parc, répartis entre plus de 500 exploitations. Une agriculture installée principalement en zones péri-urbaines, composée majoritairement d’élevages, avec une prédominance de production laitière et du maraîchage.

L’agriculture du parc est confrontée aux problématiques urbaines, littorales et insulaires, avec une concurrence croissante sur le foncier agricole disponible.

Au-delà de ces aspects fonciers, et conformément aux orientations de la Charte, l’agriculture doit répondre à de nouvelles exigences environnementales et sociales : nourrir les hommes et les animaux, anticiper le changement climatique, proposer des produits locaux de qualité, produire de l’énergie et éventuellement des matériaux.

Pour y parvenir, elle devra concilier agronomie et écologie. Pour accompagner cette transition vers l’agroécologie, de nouveaux partenariats devront être institués entre le monde agricole, les élus et les consommateurs.

Les objectifs stratégiques du projet sont de :

- De maintenir l’agriculture et les agriculteurs du Parc,
- De favoriser une mise en réseau et une synergie entre les agriculteurs, les instances professionnelles agricoles du territoire, les élus et les consommateurs, pour faire face aux défis demain,
- De promouvoir une agroécologie ancrée sur le territoire susceptible d’anticiper les évolutions sociales et environnementales.

Le Parc n’est pas porteur d’un PAT parce que deux Pays sur le territoire du Parc portent chacun un PAT. En effet, le Pays de Vannes et le Pays d’Auray ont lancé chacun une démarche de projet alimentaire territorialisé pour le premier « Projet alimen’terre » et pour le second « Bien manger en Pays d’Auray ». Chacun a des stades d’avancement et d’opérationnalité différents.

➤ ACTIONS

Pour agir sur la préservation des paysages et le développement croissant d’une alimentation plus territorialisée, le Parc Golfe du Morbihan a plusieurs actions transversales :

- La marque Valeurs Parc naturel régional



qui est identifiée au sein du parc comme un outil de valorisation des démarches existantes et ayant un effet levier potentiel sur d'autres à venir. La marque est déployée aujourd'hui sur un produit alimentaire : la palourde de pêche à pied du gisement de Truscat et elle est ouverte aux restaurateurs depuis 2019.

- pratiques agroécologiques – prairies et parcours
- la mise en place d'une charte signalétique pour préserver les paysages, notamment concernant les pré-enseignes dérogatoires pour les produits du terroir,
- le projet sur les Trames naturelles (verte, bleue, noire, bleue salée...) pour la biodiversité

En sus de ces actions transversales, plusieurs actions ont été programmées pour impulser une approche prospective des systèmes alimentaires en vue de conforter l'agriculture du territoire. Elles reposent sur les objectifs stratégiques suivants :

1. Impulser sur le territoire une réflexion pour une mise en prospective à la fois de l'alimentation, l'eau, le changement climatique et l'agriculture vers un système alimentaire territorialisé,
2. Mettre en synergie pour une assise plus large les démarches déjà initiées par les acteurs du territoire concernant les circuits courts, la bio dans les cantines,
3. Sensibiliser les habitants.

À ce jour, une conférence-débat intitulée « Quelles agricultures en 2050 ? » a eu lieu pour présenter le scénario Afterres 2050 au grand public. Une recherche de financement est aussi en cours pour enclencher la réflexion sur le scénario et pour démarrer la « Campagne des paysages d'Afterres 2050 à l'automne 2019 ».

Pour cette mise en synergie des initiatives sur la transition alimentaire, le Parc conduit le projet mis en œuvre au niveau du réseau des Parcs naturels régionaux de France et porté par sa Fédération ; intitulé « Systèmes d'observation, d'accompagnement

et d'appui aux initiatives et aux dynamiques territoriales de transition alimentaire ». La méthodologie a été développée par RESOLIS, en appui sur cette démarche à la Fédération des parcs.

➤ ACTEURS

Pour mettre en réseau les différents acteurs du territoire, un comité de pilotage existe pour chacun des deux projets de PAT portés par les Pays. Cela assure une forme de transversalité entre le Parc et les autres acteurs du territoire.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

Synergie à créer et imaginer entre le Parc et les Pays au service du territoire, qui se met en place petit à petit. Il ne s'agit pas d'être dans l'exclusif mais de porter en commun, de soutenir et de mettre en valeur les actions initiées par les structures publique ou privées, d'où l'intérêt de mettre en œuvre l'observatoire des initiatives pour la transition alimentaire.

➤ A l'avenir :

Le Parc a choisi de mettre en œuvre la démarche « Campagne des Paysages d'Afterres 2050 » (expérimentée par l'Agence de l'eau Seine - Normandie).

► PETIT PLUS

La prise en compte de l'espace maritime est intéressante dans le Parc Golfe du Morbihan, car c'est une zone particulièrement riche à de nombreux points de vue, dont l'alimentaire, ce qui peut parfois être oublié.

¹ Parc-pilote du Projet « Système d'observation, d'accompagnement et d'appui aux initiatives et dynamiques territoriales de transition alimentaire au sein du réseau des Parcs naturels régionaux » (lauréat du PNA 2018) mené avec RESOLIS